

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits			
Nom du puits	Laduboro QIG et al No 1, Yamaska		
Numéro du puits	A126		
MRC	Nicolet-Yamaska		
Municipalité	Baie-du-Febvre		

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Vernhar Beaulac		
Inspecteur	Kym Bernard		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-12-14		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	13h45 à 14h45		
Conditions météorologiques	Neige		
Température ambiante (°C)	-8		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				
GPS haute précision				

4. Personne(s) rencontrée(s)			
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				
		Témoignages		
1				
2				
3				
4				



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable	46,1539,-72,6784	46,1539	-72,6784

6. Reconnaissance terrain			
Élément à vérifier	Description		
Type de terrain	Champs agricole		

Туре	Mode de récupération suggéré
Aucun	
	Commentaires

8. Recherche à l'aide d Sources	Latitude		Recherche	Commentaires
GDH		-72,6773889		Commented S
SIGPEG	46,1542027	-72,677649	Non	
Imagerie	46,1542145	-72,6777368	Oui	

9. Localisation du puits					
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal			
Tubage déterré	46,1543,-72,6778	Très fort			
Commentaires					



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

10. Caractéristiques du puit	ts			
Élément à vérifier	Description		Commentaire	S
Tête de puits	Absente			
Évent de surface	Absent			
Profondeur des tubages (cm)	60			
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)				
Diamètre du tubage extérieur (cm)	50	casing intérie	ur de plus de 25 cm de diamé	ètre
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Non			
Présence de ciment obturant le tubage	Oui			
Test de l'eau savonneuse	Non-effectué	eau gelée		
Panneau d'identification	Oui non-conforme			
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui			
11. Émanation et migration	1			
Point de mesure			%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent			0	
#1 À l'intérieur de 50 centin	nètres		0	
#2 À l'intérieur de 50 centin	nètres		0	
#1 À 4 mètres			0	
#2 À 4 mètres			0	
#3 À 4 mètres			0	
#4 À 4 mètres			0	
			nesures aux 4 coins cardinat des indices de migrations so	

Commentaires

Des valeurs non-significatives de méthane ont été obtenues lors du test de migration et sont probablement dues à une dérive du capteur de l'appareil de mesure. Par conséquent, les concentrations de méthane aux points de mesures sont considérées comme nulles.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

2. Indices de contamination					
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun					
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Non			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Non-Problématique			
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	Non-applicable			
Prochaine inspection recommandée	5 ans			
Autre				
Conclusion				

Conclusion

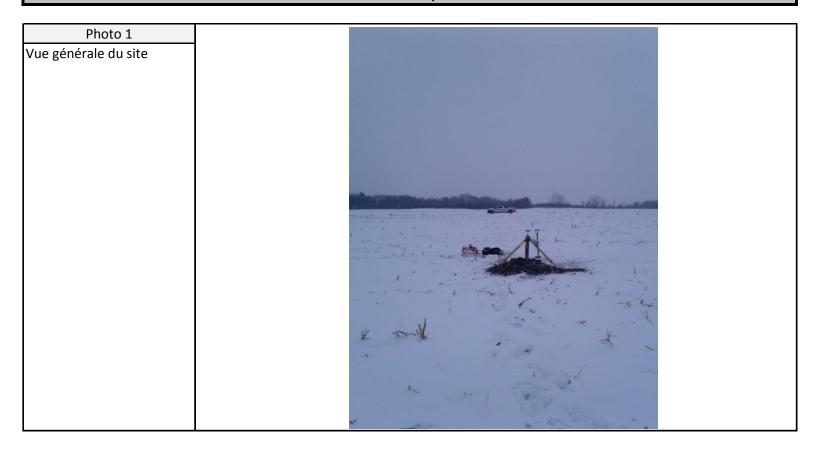
Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Aucune migration ni émanation de gaz au tubage n'ont été détectées. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Nonproblématique.



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Signatures Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Vernhar Beaulac	53-54	
Inspecteur	55-54	2020-02-13
Kym Bernard		
Inspecteur	53-54	2020-02-13
	Signature de la vérification (13)	
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	2020-02-12
Coordonnateur aux opérations		2020-02-12
David Fortin	50.54	2020-02-12
Inspecteur	53-54	

Photos de l'inspection





DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2 Haut du tubage du puits A126



Photo 3
Absence de migration de méthane

